

Je change de coordonnées bancaires

Je signale mon changement de coordonnées bancaires

Prévenez votre centre de retraites :

- soit par courrier en joignant votre nouveau relevé d'identité bancaire ;
- soit par votre messagerie sécurisée accessible depuis votre espace ENSAP [en cliquant ici](#).

C'est important

Le relevé d'identité bancaire doit mentionner obligatoirement votre nom ou de celui de votre représentant légal. En cas de mise sous tutelle ou autre mesure de protection, le jugement doit être joint.

Nous vous conseillons de ne pas clôturer votre ancien compte avant d'être sûr que votre pension a bien été versée sur votre nouveau compte.